

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Harz EG

Code produit: A2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.03.2023

Version remplacée: 2.3.1, établi le: 15.02.2022

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Harz EG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Masse de scellement pour utilisation dans l'électrotechnique

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

BBC Cellpack GmbH

Carl-Zeiss-Strasse 20

79761 Waldshut-Tiengen

N° de téléphone +49 (0)7741 6007-0

N° Fax +49 (0)7741 64989

e-mail electrical.products@cellpack.com

Service émetteur / téléphone

+49 (0)7741 6007-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

msds@cellpack.com

Identification de l'importeur

Adresse

Cellpack AG Electrical Products

Anglikerstrasse 99

CH-5612 Villmergen

N° de téléphone +41 56 618 18 18

N° Fax +41 56 618 12 45

e-mail verkauf.epschweiz@cellpack.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51 (Centre Suisse d'Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Non pertinent

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Harz EG

Code produit: A2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.03.2023

Version remplacée: 2.3.1, établi le: 15.02.2022

Région: CH

Caractérisation chimique

Mélange (préparation)

Composants dangereux

Produit ne contient pas de substances à mentionner selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II.

3.3 Autres informations

Le produit ne contient pas d'ingrédients nocifs au sens de la directive 67/548/CEE.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Amenée d'air frais, mettre à l'état de repos et maintenir au chaud. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

Après contact cutané

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Porter un vêtement de protection. Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Harz EG

Code produit: A2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.03.2023

Version remplacée: 2.3.1, établi le: 15.02.2022

Région: CH

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée

Valeur 0 - 40 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées! Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Harz EG

Code produit: A2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.03.2023

Version remplacée: 2.3.1, établi le: 15.02.2022

Région: CH

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Demi-masque avec combinaison de filtre, au moins de la classe de filtre A1P2 ou masque de protection à la respiration avec ventilation externe.

Protection des yeux / du visage

Utiliser lunettes de protection.

Protection des mains

Utiliser gants de protection (DIN EN 374). Respecter les instructions données par le fabricant de gants de protection pour connaître les données de dégradation, de pénétration et de la perméation ainsi que les conditions d'utilisation particulières sur le lieu de travail.

Divers

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat	
liquide	
Couleur	
noir	
Odeur	
caractéristique	
pH	
Donnée non disponible.	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Donnée non disponible.	
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	> 150 °C
Méthode	ISO 2592
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	
Inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Limites inférieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Limites supérieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Donnée non disponible.	
Densité de vapeur relative	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Harz EG

Code produit: A2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.03.2023

Version remplacée: 2.3.1, établi le: 15.02.2022

Région: CH

Donnée non disponible.	
Densité relative	
Donnée non disponible.	
Densité	
Valeur	1,02 g/cm ³
Température de référence	23 °C
Méthode	ASTM D 792
Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	partiellement soluble
Solubilité	
Donnée non disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Donnée non disponible.	
Viscosité cinématique	
Valeur	850 mPa*s
Température de référence	23 °C
Type	dynamique
Méthode	ISO 2555
Teneur en dissolvant	
Valeur	< 0,5 %
Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë
Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Harz EG

Code produit: A2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.03.2023

Version remplacée: 2.3.1, établi le: 15.02.2022

Région: CH

Toxicité dermale aiguë
Donnée non disponible.
Toxicité aiguë par inhalation
Donnée non disponible.
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Donnée non disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Donnée non disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales
Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction
Donnée non disponible.
Cancérogénicité
Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Donnée non disponible.
Danger par aspiration
Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

La classification toxicologique du produit a été réalisée à partir des résultats du procédé de calcul prescrit par la Directive Générale Préparation (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)
Donnée non disponible.
Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les daphnies (aigüe)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les algues (aigüe)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.
Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Harz EG**Code produit:** A2**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 22.03.2023**Version remplacée:** 2.3.1, établi le: 15.02.2022**Région:** CH**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations**Autres informations**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Les parties composantes dangereuses pour l'environnement figurent au registre 3(Produits contenus dangereux).

Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Harz EG

Code produit: A2

Version actuelle: 3.0.0, établi le: 22.03.2023

Version remplacée: 2.3.1, établi le: 15.02.2022

Région: CH

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Règlements UE
Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0	75
2	xylène	1330-20-7	215-535-7	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Observer les restrictions d'emploi d'après les réglementations nationales tels que pour les jeunes ou les travailleuses mères (enceintes et allaitante)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations
Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 613866

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Giessharz Härter 1

Code produit: B14

Version actuelle: 7.3.0, établi le: 14.08.2023

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 01.08.2023

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Giessharz Härter 1

Dénomination de la substance
Justification

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
Conformément à l'article 2 du règlement REACH (CE) no. 1907/2006 polymères
sont exemptés d'enregistrement. Les monomères ont été enregistrés

Numéros d'identification

N° CAS 9016-87-9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Masse de scellement pour utilisation dans l'électrotechnique
Destiné exclusivement à l'usage industriel et professionnel.

Utilisations contre-indiquées

Utilisation par le consommateur final

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

BBC Cellpack GmbH
Carl-Zeiss-Strasse 20
79761 Waldshut-Tiengen

N° de téléphone +49 (0)7741 6007-0
N° Fax +49 (0)7741 64989
e-mail electrical.products@cellpack.com

Service émetteur / téléphone

+49 (0)7741 6007-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

msds@cellpack.com

Identification de l'importeur

Adresse

Cellpack AG Electrical Products
Anglikerstrasse 99
CH-5612 Villmergen

N° de téléphone +41 56 618 18 18
N° Fax +41 56 618 12 45
e-mail verkauf.epschweiz@cellpack.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51 (Centre Suisse d'Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H332
Carc. 2; H351
Eye Irrit. 2; H319
Resp. Sens. 1; H334
Skin Irrit. 2; H315
Skin Sens. 1; H317
STOT RE 2; H373i
STOT SE 3; H335

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Giessharz Härter 1

Code produit: B14

Version actuelle: 7.3.0, établi le: 14.08.2023

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 01.08.2023

Région: CH

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3 et 4.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identificateur de produit

9016-87-9 (diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues)

Pictogrammes de danger



SGH07



SGH08

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373i	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Éléments d'étiquetage additionnels

Restriction de l'utilisation des diisocyanates conformément au règlement (UE) 2020/1149 de la Commission du 3 août 2020 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 :

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle»

2.3 Autres dangers

La préparation peut être un sensibilisant de la peau. Elle est également irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet. En cas des voies respiratoires trop sensibles (asthme, bronchite chronique) la manipulation du produit n'est pas conseillée.

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Giessharz Härter 1

Code produit: B14

Version actuelle: 7.3.0, établi le: 14.08.2023

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 01.08.2023

Région: CH

Caractérisation chimique

Dénomination de la substance diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Numéros d'identification

N° CAS 9016-87-9

ingrédients à indiquer conformément au règlement (UE) n° 1907/2006, ANNEXE II, section 3.1

Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
N° CAS / CE / Index / REACH	Concentration	%
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	constituant	
101-68-8 202-966-0 615-005-00-9 01-2119457014-47	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	constituant	
5873-54-1 227-534-9 615-005-00-9 01-2119480143-45	< 5,00	% en poids
2,2'-diisocyanate de diphenylméthane	constituant	
2536-05-2 219-799-4 615-005-00-9 01-2119927323-43	< 2,50	% en poids

Autres informations

Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
-	Resp. Sens. 1; H334: C >= 0,1% Eye Irrit. 2; H319: C >= 5% STOT SE 3; H335: C >= 5% Skin Irrit. 2; H315: C >= 5%	-	-

3.2 Mélanges

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours
Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Amenée d'air frais, mettre à l'état de repos et maintenir au chaud. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

Après contact cutané

Rincer de préférence à l'aide d'un détergent à base de polyéthylène glycol ou abondamment à l'eau chaude et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Garder au repos.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Giessharz Härter 1

Code produit: B14

Version actuelle: 7.3.0, établi le: 14.08.2023

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 01.08.2023

Région: CH

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Acide cyanhydrique (HCN); Vapeurs des isocyanates; Oxyde et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les résidus d'incendie conformément à la réglementation.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Ajouter ce décontaminant aux résidus, dans un récipient ouvert, et laisser agir pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'aucune réaction ne soit plus constatée. Cette étape achevée, fermer le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir rubrique 13).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Les zones contaminées peuvent être nettoyées à l'aide d'agents de décontamination préconisés : - 8-10% de carbonate de sodium et 2% de savon liquide aqueux. - Savon liquide/jaune (savon de potassium avec ~ 15% de tensioactifs anioniques): 20 ml; Eau: 700 ml; Polyéthylèneglycol (PEG 400): 350 ml; - lessive liquide commerciale à 30% (contenant du monoéthanolamine), eau à 70%

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Les personnes qui ont des antécédents d'asthme, allergies, des difficultés respiratoires chroniques ou périodiques ne doivent en aucun cas mettre en oeuvre ces préparations ! Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Observer les réglementations de la protection du travail.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Giessharz Härter 1

Code produit: B14

Version actuelle: 7.3.0, établi le: 14.08.2023

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 01.08.2023

Région: CH

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Eviter le contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Mesures techniques et conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Des précautions doivent être prises pour minimiser l'exposition de la préparation à l'atmosphère ou l'eau.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées! Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	9016-87-9	
	MAK (SUVA)		
	Diphenylmethan-4,4'-diisocyanat / Isocyanates de diphenylméthane-4,4'-diisocyanate		
	Remarque/s	H SSC B	
	MAK (SUVA)		
	Isocyanate / Isocyanates		
	VLE (courte durée)	0,02 mg/m ³	
	VLE (8h)	0,02 mg/m ³	
	Remarque/s	S B, Als Gesamt-NCO gemessen. B für Diphenylmethan-4,4'-diisocyanat / Mesuré comme NCO total. B pour 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane.	
2	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	202-966-0
	MAK (SUVA)		
	Diphenylmethan-4,4'-diisocyanat / Isocyanates de diphenylméthane-4,4'-diisocyanate		
	Remarque/s	H SSC B	
	MAK (SUVA)		
	Isocyanate / Isocyanates		
	VLE (courte durée)	0,02 mg/m ³	
	VLE (8h)	0,02 mg/m ³	
	Remarque/s	S B, Als Gesamt-NCO gemessen. B für Diphenylmethan-4,4'-diisocyanat / Mesuré comme NCO total. B pour 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane.	
3	2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	5873-54-1	227-534-9

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Giessharz Härter 1

Code produit: B14

Version actuelle: 7.3.0, établi le: 14.08.2023

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 01.08.2023

Région: CH

MAK (SUVA)	
Diphenylmethan-4,4'-diisocyanat / Isocyanates de diphénylméthane-4,4'-diisocyanate	
Remarque/s	H SSC B
MAK (SUVA)	
Isocyanate / Isocyanates	
VLE (courte durée)	0,02 mg/m ³
VLE (8h)	0,02 mg/m ³
Remarque/s	S B, Als Gesamt-NCO gemessen. B für Diphenylmethan-4,4'-diisocyanat / Mesuré comme NCO total. B pour 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane.
4	2,2'-diisocyanate de diphénylméthane 2536-05-2 219-799-4
MAK (SUVA)	
Diphenylmethan-4,4'-diisocyanat / Isocyanates de diphénylméthane-4,4'-diisocyanate	
Remarque/s	H SSC B
MAK (SUVA)	
Isocyanate / Isocyanates	
VLE (courte durée)	0,02 mg/m ³
VLE (8h)	0,02 mg/m ³
Remarque/s	S B, Als Gesamt-NCO gemessen. B für Diphenylmethan-4,4'-diisocyanat / Mesuré comme NCO total. B pour 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane.

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC
valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane			101-68-8 202-966-0
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,05 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,1 mg/m ³
2	2,4'-diisocyanate de diphénylméthane			5873-54-1 227-534-9
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,05 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,1 mg/m ³
3	2,2'-diisocyanate de diphénylméthane			2536-05-2 219-799-4
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,1 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,05 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane			101-68-8 202-966-0
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,025 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,05 mg/m ³
2	2,4'-diisocyanate de diphénylméthane			5873-54-1 227-534-9
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,025 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,05 mg/m ³
3	2,2'-diisocyanate de diphénylméthane			2536-05-2 219-799-4

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Giessharz Härter 1

Code produit: B14

Version actuelle: 7.3.0, établi le: 14.08.2023

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 01.08.2023

Région: CH

par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,05	mg/m ³
par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,025	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance	Type	N° CAS / CE
	compartiment écologique		Valeur
1	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane		101-68-8 202-966-0
	Eau	eau douce	3,7 µg/L
	Eau	eau marine	0,37 µg/L
	Eau	eau douce sédiment	11,7 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	1,17 mg/kg poids sec
	sol	-	2,33 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1 mg/L
2	2,4'-diisocyanate de diphenylméthane		5873-54-1 227-534-9
	Eau	eau douce	3,7 µg/L
	Eau	eau marine	0,37 µg/L
	Eau	eau douce sédiment	11,7 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	1,17 mg/kg poids sec
	sol	-	2,33 mg/kg poids sec
3	2,2'-diisocyanate de diphenylméthane		2536-05-2 219-799-4
	Eau	eau douce	1 mg/L
	Eau	eau marine	0,1 mg/L
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	1 mg/kg poids sec

8.2 Contrôle de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. Un équipement de protection respiratoire par apport d'air frais doit être porté par le pistoleur même si la ventilation générale est bonne.

Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire

En cas de pistelage: équipement de protection respiratoire à adduction d'air. Dans les autres cas que le pistelage: dans une zone bien ventilée, l'équipement de protection respiratoire à adduction d'air peut être remplacé par un masque avec combinaison de filtre à particules et filtre à charbon actif. Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2.

Protection des yeux / du visage

Pour se protéger contre les projections de solvant toujours porter des lunettes.

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Remplacer immédiatement les gants de protection endommagés ou présentant des traces d'usures. Concevoir les procédures de façon à éviter le port permanent des gants de protection.

Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Épaisseur du matériel		0,5	mm
Temps de passage		480	min

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Giessharz Härter 1

Code produit: B14

Version actuelle: 7.3.0, établi le: 14.08.2023

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 01.08.2023

Région: CH

Matériau approprié	caoutchouc fluoré		
Epaisseur du matériel		0,4	mm
Temps de passage		480	min
Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel		0,35	mm
Temps de passage		480	min

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation			
liquide			
Etat			
liquide			
Couleur			
brun			
Odeur			
de terre; sent le moisi			
pH			
non déterminé			
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur	>	300	°C
Pression de référence		1013	hPa
Source	Fabricant		
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'écoulement (température d'écoulement)			
Valeur		-24	°C
Source	Fabricant		
Point d'éclair			
Valeur		250	°C
Source	Fabricant		
Température d'inflammation			
Valeur	>	500	°C
Source	Fabricant		
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Giessharz Härter 1

Code produit: B14

Version actuelle: 7.3.0, établi le: 14.08.2023

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 01.08.2023

Région: CH

Valeur	1	hPa
Température de référence	20	°C
Valeur	12	hPa
Température de référence	50	°C
Valeur	17	hPa
Température de référence	55	°C

Densité de vapeur relative
Donnée non disponible.

Densité relative
Donnée non disponible.

Densité		
Valeur	1,24	g/cm ³
Température de référence	20	°C
Source	Fabricant	

Solubilité
Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	202-966-0
log Pow		4,51	
Température de référence		20	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		
2	2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	5873-54-1	227-534-9
log Pow		4,51	
Température de référence		22	°C
concerne	pH 7		
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		

Viscosité cinématique		
Valeur	296	mPa*s
Température de référence	20	°C
Type	dynamique	
Source	Fabricant	

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

 Dégagement de CO₂ à partir d'une température de polymérisation de 200 °C environ.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

La contamination avec des substances incompatibles et autres composés qui réagissent avec des isocyanates peut provoquer une augmentation dangereuse de la pression interne et l'éclatement du récipient fermé.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Giessharz Härter 1

Code produit: B14

Version actuelle: 7.3.0, établi le: 14.08.2023

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 01.08.2023

Région: CH

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques. La préparation réagit lentement au contact de l'eau en développant de l'anhydride carbonique. Cette réaction provoque une montée de la pression dans le récipient fermé et peut entraîner la déformation, le gonflement et, dans des cas extrêmes, l'éclatement du récipient.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote, isocyanates monomères, des amines et des alcools.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	202-966-0	
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel	
Espèces	rat			
Source	ECHA / Read across			

Toxicité dermale aiguë				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	202-966-0	
DL50	>	9400	mg/kg de poids corporel	
Espèces	lapin			
Méthode	OCDE 402			
Source	ECHA / Read across			

Toxicité aiguë par inhalation				
Donnée non disponible.				

Corrosion cutanée/irritation cutanée				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	202-966-0	
Méthode	OCDE 404			
Source	ECHA / Read across			
Évaluation	irritant			

Lésions oculaires graves/irritation oculaire				
Donnée non disponible.				

Sensibilisation respiratoire ou cutanée				
Donnée non disponible.				

Mutagénicité sur les cellules germinales				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	5873-54-1	227-534-9	
Source	ECHA			
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

Toxicité pour la reproduction				
Donnée non disponible.				

Cancérogénicité				
Donnée non disponible.				

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique				
Donnée non disponible.				

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Giessharz Härter 1

Code produit: B14

Version actuelle: 7.3.0, établi le: 14.08.2023

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 01.08.2023

Région: CH

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Le contact prolongé avec la peau peut provoquer des effets de tannage et d'irritation. Au contact avec l'œil, le produit peut provoquer un rougissement fort et gonflement de la conjonctive. Un contact prolongé et répété avec la peau peut entraîner des réactions allergiques sous forme de rougeur de la peau chez des personnes sensibles.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Sur base des propriétés des composants isocyanates et considérant les données toxicologiques de préparations similaires: La préparation peut causer une irritation et/ou sensibilisation aiguë du système respiratoire induisant de l'asthme, des difficultés respiratoires et une oppression thoracique. Les personnes sensibilisées peuvent présenter ultérieurement des symptômes asthmatiques lorsqu'elles sont exposées à des concentrations atmosphériques largement inférieures aux limites d'exposition. Une exposition prolongée peut conduire à des problèmes respiratoires permanents.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité
Toxicité sur les poissons (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Facteur de bioconcentration (FBC)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	5873-54-1	227-534-9
FBC		92	- 200
Méthode		OECD 305 E	
Source		ECHA	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	202-966-0
log Pow		4,51	
Température de référence		20	°C

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Giessharz Härter 1

Code produit: B14

Version actuelle: 7.3.0, établi le: 14.08.2023

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 01.08.2023

Région: CH

Méthode	OCDE 117
Source	ECHA
2	2,4'-diisocyanate de diphenylméthane
	5873-54-1
	227-534-9
log Pow	4,51
Température de référence	22 °C
concerne	pH 7
Méthode	OCDE 117
Source	ECHA

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes
L'isocyanate réagit à l'eau au niveau de l'interface pour former du CO ₂ et un produit insoluble solide présentant un point de fusion élevé (polyurée). Cette réaction est fortement favorisée par la présence de substances tensioactives de surface (savons liquides) ou de solvants solubles dans l'eau. Selon l'expérience acquise à ce jour, la polyurée est inerte et non dégradable.

12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Giessharz Härter 1

Code produit: B14

Version actuelle: 7.3.0, établi le: 14.08.2023

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 01.08.2023

Région: CH

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: A transporter toujours debout, dans des récipients bien fermés et sûres. Veuillez toujours à ce que le personnel mandaté à manutentionner le produit connaisse les mesures de précautions et les règles de comportement à appliquer en cas d'accident ou de dispersion.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Règlements UE
Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3

La substance est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	2,2'-diisocyanate de diphenylméthane	2536-05-2	219-799-4	56, 74, 75
2	2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	5873-54-1	227-534-9	56, 74, 75
3	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	202-966-0	56, 74, 75
4	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	9016-87-9	-	56, 74, 75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

La substance n'est pas soumise à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique n'a pas été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations
Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Giessharz Härter 1

Code produit: B14

Version actuelle: 7.3.0, établi le: 14.08.2023

Version remplacée: 7.2.0, établi le: 01.08.2023

Région: CH

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.
Prod-ID 668979